

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCES-VERBAL de la séance régulière du lundi 13 janvier 2025,
tenue au local de réunion du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église
Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller
Madame Christine Charlebois	conseillère
Monsieur Dany Ouellet	conseiller
Vacant	siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller
Monsieur Danny Michaud	conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

Pour débiter, monsieur Michel Colpron, maire, demande aux conseillers de prendre une minute de silence suite au décès de monsieur Constant Lévesque, décédé le 10 janvier, qui a demeuré à Sainte-Rita la majorité de sa vie, conseiller municipal durant près de 2 mandats.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2024
4. Approbation du procès-verbal de la 1^{ère} séance extraordinaire du 16 décembre 2024
5. Approbation du procès-verbal de la 2^{ème} séance extraordinaire du 16 décembre 2024
6. Rapport des délégations de pouvoir
7. Bordereaux des comptes incompressibles
8. Comptes
9. Transfert de crédits
10. Correspondance
11. Vente pour taxes
12. Renouvellement assurance de dommages -FQM Assurances
13. Paiements de la prime de fidélité des employés
14. Correction des Procès-verbaux de Septembre-Octobre et Novembre 2024
15. Recommandation et avis de conformité concernant une demande d'autorisation pour permettre une inclusion à la zone agricole
16. Dîner d'accueil des nouveaux arrivants des Basques par le CANAB
17. Résolution pour améliorer le déploiement de la couverture cellulaire
18. Proclamation de la Journée Nationale de la Santé Mentale
19. Formation Urgence Vie -Secouriste en milieu de travail

20. Dossier

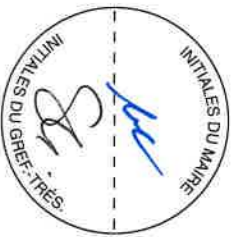
- 20.1. Voirie été, hiver
- 20.2. Étangs
- 20.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 20.4. Comité des Loisirs
 - 20.4.1. Demande de financement
- 20.5. Bibliothèque municipale
- 20.6. Corporation Premier Jalon
- 20.7. Corporation Touristique
- 20.8. Cuisine Collective
- 20.9. Action municipale et famille
- 20.10. Jardins Rita de Cascia
- 20.11. L'héritage de Sainte-Rita

21. Varia

22. Période de questions
23. Clôture de la session

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**,

QUE l'ordre du jour soit adopté après avoir procédé aux corrections suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

➤ Au point **10 - Paiement des congés maladies et mobiles pour l'année 2024**

On mentionne : **QUE** la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser la somme de 4 874,13 \$ incluant le pourcentage de vacances aux employés admissibles pour les journées de maladies et les congés mobiles non utilisés pour l'année 2023 ; corriger pour 2024.

➤ Au point **12 – Calendrier des séances du conseil municipal 2025**

On mentionne : **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2024 ; corriger pour 2025 et on mentionne une séance le lundi, 2 octobre mais aurait dû être JEUDI, 2 OCTOBRE.

Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavole**;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{ère} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2^{ème} SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

6. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Label, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

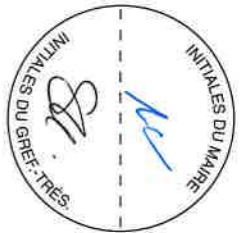
7. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 74 904,83\$

8. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ASCENSEURS CLOUTIER	entretien préventif	164.00 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces et accessoires	369.43 \$
BMR COOPÉRATIVE UNORIA	clé	13.75 \$
BOUTIQUE FREDHOBBY	Vérification antivirus	45.99 \$
BUANDERIE RIVIÈRE-DU-LOUP	salopette, sarraux, serviettes	114.98 \$
BUROPRO CITATION	copies	207.01 \$
CAMPOR	heures camion vacuum et opérateur	1 819.68 \$
CARREFOUR DU CAMION RDL	pièces et accessoires	1 397.19 \$
ÉNERGIES SONIC	mazout fournaise, ordinaire sans plomb, diesel	10 164.87 \$
ÉPICERIE CHEZ MARLENE	fournitures entretien	284.12 \$
FQM	honoraires professionnels pour travaux	369.58 \$
KADORAMA	pellicule autocollante	56.17 \$
LIVRAISON M.L.	livraison	12.04 \$
MACPEK	pièces et accessoires	913.33 \$
OK PNEUS	pneu	540.01 \$
PIÈCES D'AUTOS TROIS-PISTOLES	pièces et accessoires	66.94 \$
RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS	mutation	24.00 \$
SERVITECH	tenue à jour	174.48 \$
WURTH	pièces et accessoires	94.30 \$
Total		16 831.87 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE les comptes au montant de 16 831.87\$ soient approuvés et payés:

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 16 831.87\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

9. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet**;
QU'un montant 21 388,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

2025-01-13-06

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
rémunération voirie	#0232000140	rémunération admin.	#0213000140	7 600.00 \$
cotisation employeur	#0232000200	cotisation employeur	#0213000200	1 500.00 \$
réclamation dommage	#0219000995	autres service techn.	#0213000419	205.00 \$
réclamation dommage	#0219000995	entr. Rép. Ameublement	#0213000527	170.00 \$
régime retraite	#0213000212	fournitures bureau	#0213000670	774.00 \$
réclamation dommage	#0219000995	fournitures bureau	#0213000670	125.00 \$
mutations	#0213000414	fournitures bureau	#0213000670	75.00 \$
rémunération voirie	#0232000140	rémunération voirie-hiver	#0233000140	4 399.00 \$
congé maladie voirie	#0233000144	rémunération voirie-hiver	#0233000140	2 400.00 \$
régime retraite voirie	#0232000212	rémunération voirie-hiver	#0233000140	984.00 \$
entr. Rép. Machinerie	#0233000526	téléphone	#0233000331	116.00 \$
pierre et gravier	#0232000621	huile chauffage	#0233000632	2 351.00 \$
repas voirie	#0233000299	éclairage des rues	#0234000681	17.00 \$
entr. Rép. Véhicule	#0232000523	vêtements - accessoires	#0232000650	102.00 \$
quote-parts MRC	#0245110951	quote-part MRC	#0245120951	47.00 \$
immatriculations	#0233000438	rémunération insp.	#0261000140	510.00 \$
congé maladie inspect.	#0261000144	cotisation employeur	#0261000200	13.00 \$
			total	21 388.00 \$

Adoptée

10. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouvertures.

11. VENTE POUR TAXES

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita demande d'expédier un dernier avis aux propriétaires ayant un solde impayé à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu unanimement par les conseillers:

QUE la municipalité de Sainte-Rita expédie un dernier avis aux propriétaires ayant un solde impayé pour taxes municipales et de permettre à la directrice générale / greffière-trésorière d'établir un contact avec les contribuables fautifs;

QUE les propriétaires ayant un solde impayé à la municipalité pour taxes municipales ont jusqu'au 31 janvier 2025 pour contacter la directrice générale ou payer le solde de leur compte de taxes municipale.

Adoptée

12. RENOUVELLEMENT ASSURANCE DE DOMMAGES - FQM ASSURANCES

ATTENDU QUE l'assurance *La Municipale* est le seul contrat d'assurance de dommages conçu et adapté au monde municipal;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} juin 2023, une nouvelle couverture s'est ajoutée afin de soutenir les élus-es, employés municipaux et leur famille immédiate dans leur lutte contre l'intimidation et le harcèlement;

ATTENDU QUE la tarification pour l'assurance de biens n'a pas été augmentée en 2023 et qu'une majoration du tarif s'imposait pour la prochaine année afin de faire face aux conséquences de l'inflation qui se sont matérialisées dans les indemnités et frais reliés aux réclamations;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita versent un montant de 19 809,66 \$ à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM Assurances) pour le renouvellement de la police d'assurance 011015 couvrant la période du 18 février 2025 au 18 février 2026.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 19 809,66\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

13. PAIEMENT DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita est consciente que les employés municipaux sont une ressource difficile à recruter ;

ATTENDU QUE la municipalité a mis en place un bonus de fidélité pour ses employés qui demeurent à l'emploi d'une année à l'autre ;

2025-01-13-09

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu unanimement par les conseillers:

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser la somme de 5 462,45 \$, excluant le pourcentage de vacances, aux employés admissibles pour le versement du bonus de fidélité des employés pour l'année 2025.

QUE les membres du conseil de Sainte-Rita acceptent les montants versés lors de la première semaine de paie de janvier 2025 comme bonus de fidélité des employés pour l'année 2025.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 5 462,45\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

14. CORRECTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE-OCTOBRE ET NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE dans le procès-verbal de la séance régulière du lundi 9 septembre 2024 au point 3 de l'ordre du jour, on aurait dû lire : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2024 au lieu de lire l'année 2023 ;

ATTENDU QUE dans le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 octobre 2024 au point 14 de l'ordre du jour, on aurait dû lire : 2024-10-07-09 comme numéro de résolution au lieu de lire 2023-10-07-09 ;

ATTENDU QUE dans le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 novembre 2024 au point 3 de l'ordre du jour, on aurait dû lire : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 octobre 2024 au lieu de lire l'année 2023 ;

2025-01-13-10

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers:

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent les corrections nécessaires aux procès-verbaux de septembre, octobre et novembre 2024.

Adoptée

15. RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR PERMETTRE UNE INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE monsieur René St-Jean (9252-0261 Québec Inc.) a déposé une demande d'autorisation pour permettre d'inclure les lots des cadastres 6 120 655, 6 120 654 et 6 120 657 en zone agricole auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE des lots contigus aux lots visés par la demande sont déjà en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la demande permettra de consolider l'ensemble de la propriété en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'une exploitation acéricole se situe sur les lots visés par la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rita a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des portions des lots visés par la demande est propice à l'acériculture.

2 : Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles, hormis pour l'acériculture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- 3 et 4 : Aucune conséquence réglementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible.
- 5 : Dans un contexte d'inclusion, la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne s'applique pas ;
- 6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur.
- 7 : La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.
- 8 : La demande n'aura aucun effet négatif sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;
- 9 : (Voir la résolution municipale de soutien)
- 10 : (Non applicable)

11 - Le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire et du territoire agricole et met l'accent sur le potentiel acéricole de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'inclusion a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers ;

2025-01-13-11

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'inclusion par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

Adoptée

16. DÎNER D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DES BASQUES PAR LE CANAB

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, invite les conseillers à prendre part à l'activité d'accueil des nouveaux arrivants des Basques, le tout organisé par le CANAB de la MRC des Basques, qui aura lieu à Sainte-Rita, le dimanche 26 janvier prochain. Une fête d'accueil auquel toute la population et les nouveaux arrivants de tous les Basques sont conviés.

17. RÉSOLUTION POUR AMÉLIORER LE DÉPLOIEMENT DE LA COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires faibles sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et unanimement par les conseillers;

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

2024-01-13-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée

18. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

Il est résolu par **madame Christine Charlebois** et unanimement résolu par les conseillers:

2025-01-13-13

QUE le conseil municipal de Sainte-Rita, lors de sa séance du 13 janvier 2025, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

Adoptée

19. FORMATION URGENCE VIE -SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que trois (3) places sont disponibles pour la Formation de secouristes en milieu de travail, le tout offert gratuitement par la CNESS. Les personnes bénévoles des différents comités de notre municipalité peuvent aussi bénéficier de cette formation de 16 heures tenue sur deux (2) jours.

20. DOSSIER

20.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Tout se déroule bien, les employés municipaux sont disponibles et constants.

20.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Toute se passe normalement, rien de spécial pour le moment.

20.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Conseil de la MRC le 11 décembre à Notre-Dame-des-Neiges.
- Prochain C.A. le 5 février à Trois-Pistoles.
- Prochain conseil le 22 janvier à St-Jean-de-Dieu.

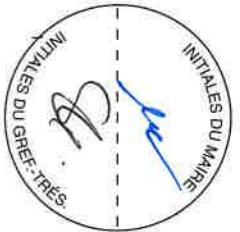
MUNICIPALITÉ :

➤ Rencontre avec le préventionniste de la MRC des Basques, monsieur Denis Lauzier, avec madame Sergine Gagnon, le 17 décembre dernier.

20.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La patinoire est maintenant prête. Patinoire accessible tous les jours.
- Ouverture du local les jeudis, vendredis soir ainsi que le samedi jour et samedi soir.
- Kevan Turcotte responsable de la patinoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

20.4.1 DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des Loisirs a besoin de notre appui financier afin d'assurer la poursuite de ses opérations ;

ATTENDU QUE les membres du comité des Loisirs nous demande 5 000,\$ afin d'assumer les salaires servant à l'entretien de la patinoire, ouverture du local, le fonctionnement du terrain de jeux ainsi que d'organiser diverses activités pour Noël et à la relève ;

Il est résolu par **monsieur Jean Gagnon** et unanimement résolu par les conseillers;

QUE les membres du conseil municipal accordent, dans un premier temps, la somme de 4 000,\$ tel que prévu au budget et qu'en cours d'année, si les besoins des Loisirs sont urgents, une nouvelle demande pourra être présentée.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 4 000,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

2025-01-13-14

20.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORTOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que:

- La reprise d'ouverture selon l'horaire habituelle dès le 8 janvier.

20.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se passe bien, en attente de la situation pour le locataire de logement #1.

20.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- En préparation de l'AGA dès le début de l'année.

20.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les activités reprendront dès le 22 janvier prochain.

20.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial pour le moment.

20.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre a eue lieu le 18 décembre dernier
- En planification pour l'achat des semences pour l'été à venir

20.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien pour le moment.

21 VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance.

23. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 20 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

2025-01-13-15

Signé :

Président d'assemblée

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron, maire**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.